



CONTRAT DE VILLE 2024-2030

DINAN AGGLOMERATION



PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DINAN
AGGLOMÉRATION



Dinan
Léon



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stéphane ROUVE

Préfet des Côtes d'Armor

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », conclu avec Dinan Agglomération et la Ville de Dinan, s'inscrit dans une démarche résolument partenariale et se veut un document pratique, accessible à tous et opérationnel.

Avec ce contrat, notre objectif est de permettre aux habitants du quartier prioritaire de la Fontaine des Eaux de relever les défis futurs et de s'émanciper dans un cadre plus sûr, adapté aux transitions écologiques, démographiques et générationnelles de demain.

Cette contractualisation, copilotée en bonne intelligence par l'État et l'Agglomération, en lien étroit avec les services de la Ville de Dinan, a permis d'animer une concertation institutionnelle, associative et citoyenne de qualité, qui a conduit à des propositions concrètes. Celles-ci constituent la feuille de route de notre contrat 2024-2030.

Le nouveau contrat de ville de Dinan se décline en 3 enjeux majeurs :

- bien vivre ensemble dans le quartier, en consolidant l'animation de la vie sociale et culturelle, en sécurisant le cadre de vie et en renforçant la participation des habitants
- grandir et s'épanouir, par l'accompagnement renforcé à la parentalité, la réussite éducative des enfants et la valorisation de la jeunesse
- trouver sa place, en favorisant le bien-être et la santé des habitants, en améliorant l'accès à l'emploi, et en luttant contre toute forme de discrimination

Je réaffirme la pleine mobilisation de l'État aux côtés des partenaires de ce contrat de ville, que sont les collectivités et les associations. La réussite de nos « Engagements quartiers 2030 » passera par une gouvernance lisible, avec des moyens dédiés, une articulation réfléchie avec les dispositifs de droit commun, ainsi que par l'engagement et l'implication de toutes les parties prenantes au contrat, au premier rang desquelles les habitants de ces quartiers. Les soutenir dans leur pouvoir d'agir reste primordial pour la réussite de la Politique de la Ville.

Depuis 2015, Dinan Agglomération s'investit aux côtés des partenaires du Contrat de Ville pour l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier de la Fontaine des Eaux.

Au travers de ses politiques en faveur de la cohésion sociale, du développement économique, de l'habitat et des mobilités, notre intercommunalité agit au service des habitants pour leur faciliter l'accès aux soins, leur retour à l'emploi, les aider ainsi que le bailleur social à améliorer la qualité des logements, développer sur le quartier les moyens de transports...

Par la signature de ce nouveau Contrat de Ville 2024-2030, Dinan Agglomération entend poursuivre ses engagements.

Fruit d'une étroite collaboration entre les partenaires et d'une construction avec les habitants du quartier de la Fontaine des Eaux, ce nouveau dispositif traduit la volonté de rassembler autour d'un projet commun.

Par des actions très concrètes, Dinan Agglomération participera à lever les freins qui peuvent entourer un quartier relevant de la politique de la Ville et continuera d'accompagner ses habitants dans la lutte contre le mal-logement et la précarité énergétique, dans l'accès aux soins, dans la réduction des inégalités.

La participation au financement d'une classe passerelle avec la mise à disposition d'une Educatrice de Jeunes Enfants à l'école de la Ruche illustre cet engagement aux côtés du monde éducatif pour offrir un environnement éducatif adapté aux besoins individuels de chaque enfant dès le plus jeune âge et accompagner les familles dans la parentalité et les questions liées à la santé.

Je peux affirmer l'engagement et le soutien de Dinan Agglomération et de ses services aux habitants du quartier pour œuvrer, aux côtés des partenaires, à l'atteinte des objectifs de ce nouveau Contrat de Ville.



Dinan
Dinan

Didier LECHIEN
Maire de Dinan

Pour la première fois en 2015, l'État, l'Agglomération et la Ville de Dinan ont signé, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire introduite par la loi Lamy, un contrat de ville formalisant des engagements forts pour le quartier de la Fontaine des Eaux.

Prorogé deux fois, ce contrat a permis des avancées notables, y compris en termes de logement, de cohésion sociale et d'accès à l'emploi. Mais de nombreux défis restent à relever. Fruit d'une concertation inédite avec les habitants, le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » porte trois ambitions majeures pour les six prochaines années. Celle, d'abord, de continuer d'agir pour le bien vivre ensemble. Alors que l'évaluation finale du précédent contrat de ville a montré l'attachement des habitants pour leur quartier — apprécié tant pour sa dimension humaine que pour sa qualité de vie — l'objectif est de le rendre toujours plus attractif, convivial et sécurisé.

Celle, ensuite, de créer les conditions propices à l'épanouissement des plus jeunes. Outre l'indispensable soutien à la réussite éducative, il s'agit notamment de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Enfin, la dernière ambition de ce contrat de ville est de permettre à chacun de trouver sa place. L'emploi revêt à cet égard une importance particulière. Il est la condition sine qua non à une intégration pérenne qui permet non seulement de s'élever économiquement, mais aussi de développer du lien social.

Mais il ne serait rien sans la santé, qui implique un accès facilité au sport et à une alimentation saine et durable. Des actions seront menées en ce sens avec le concours des associations du territoire. La Ville de Dinan y prendra bien évidemment toute sa part !



Qu'est-ce qu'un contrat de ville

L'exemple du contrat pour la période 2015-2022

Le 21 février 2014, la loi Lamy, nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer des moyens vers les territoires les plus en difficulté.

Cette démarche mobilise l'ensemble des partenaires engagés dans l'amélioration des conditions de vie des habitants : l'Etat, les collectivités locales (communauté d'agglomération, ville, département et région), les acteurs du quartier (bailleur social, associations, conseil citoyen, habitants), et les entreprises.

Le quartier de la Fontaine des Eaux de Dinan est en 2014 le seul au sein de Dinan agglomération réunissant les critères le rendant éligible au contrat de ville : un espace urbain continu, une population minimum de 1.000 habitants et un niveau de revenu moyen par habitant modeste. Le périmètre retenu englobe 16 bâtiments (Amiral Bretonnière, la Cité l'Ecuyer, la Résidence des Essarts) et totalise 1.200 habitants.

Au cours du précédent contrat pour la période 2015-2022, la concertation avec les différents partenaires et habitants avait identifié des priorités d'actions selon 3 priorités ou piliers pour le quartier : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale, et le cadre de vie.

Dix signataires s'étaient engagés pour construire ensemble des partenariats et élaborer des solutions et des projets au bénéfice des habitants: Dinan Communauté (intégré depuis dans Dinan Agglomération), la Ville de Dinan, l'Etat, la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, la Caisse des Dépôts et Consignation, et Dinan Habitat (intégré depuis dans Néotoa).

Le Contrat de Ville 2024-2030

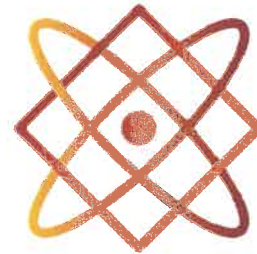
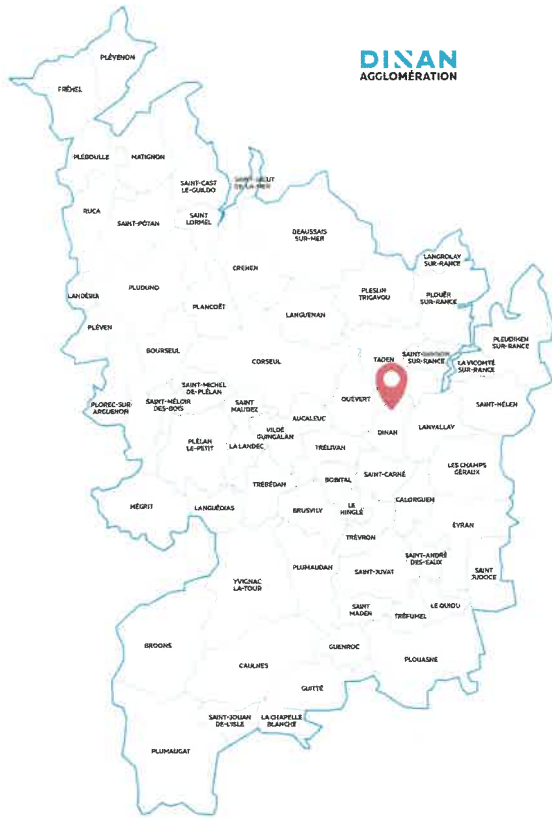
La circulaire du 31 août 2023 définit la nouvelle génération des contrats de ville "Engagement quartiers 2030". Elle répond à un triple objectif:

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des effets tangibles et mesurables pour les habitants
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquels la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale...
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat

Les objectifs ne s'articulent plus autour de piliers mais sont recentrés autour des enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Il est également apporté de la souplesse au dispositif pour intervenir sur des zones urbaines qui ne se situent pas sur le quartier prioritaire, mais qui ont été identifiées comme présentant des critères de vulnérabilité justifiant une action publique renforcée.



Où se situe le quartier prioritaire de la Fontaine des Eaux





LE QUARTIER EN IMAGES



LES MOYENS DU CONTRAT DE VILLE



Spécifiquement dédiés à Dinan

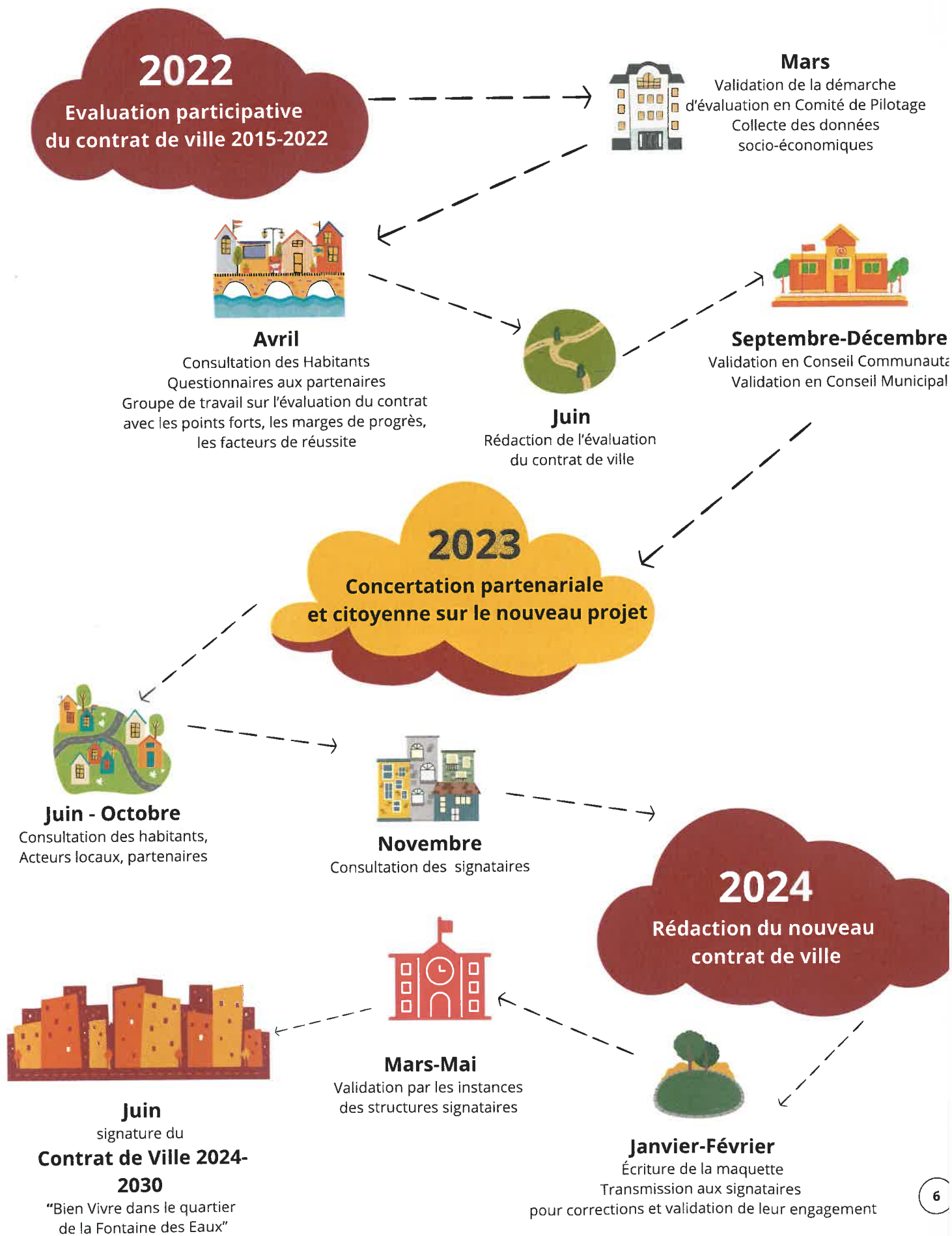
- ✓ **Un poste de Coordonnateur (0,15 ETP)**
Pour la mise en œuvre et l'animation du Contrat de Ville
- ✓ **Un poste d'adulte relais (1,00 ETP)**
Dans un rôle de médiateur social
- ✓ **Un Programme de Réussite Éducative**
Pour un total de 16.000 €
- ✓ **Un Programme d'Investissement spécifique**
Sur l'aménagement urbain, les aires de jeux et de sport pour 40.000 € annuel
- ✓ **Un programme d'action du bailleur Social NEOTOA**
Financé par l'abattement de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) à hauteur de 108.000 € par an
- ✓ **Un appel à projet annuel de près de 55.000 €**
Pour soutenir les acteurs du territoire (15 projets- 15 associations et services)



Mobilisés dans le cadre du droit commun

- ✓ **L'État**
Éducation, emploi, police, justice, logement, santé, culture, jeunesse et sport, apprentissage de la langue, lutte contre les discriminations, politique d'intégration des migrants, transition écologique...
- ✓ **Dinan Agglomération**
Transition écologique, déchets, mobilités, emploi et développement économique, petite enfance, numérique...
- ✓ **La Ville de Dinan**
Éducation, jeunesse, vie associative, culture, sport, prévention, aménagements urbains, écoles
- ✓ **Le Département**
Solidarités humaines (accompagnement social et accès aux droits, insertion, PMI, prévention et protection de l'enfance et de la famille, personnes âgées ou en situation de handicap, insertion professionnelle, jeunesse, culture, sport, collège...)
- ✓ **La Région**
Développement économique, formation professionnelle, lycées, orientation, aménagement du territoire, transport BreizhGo ...
- ✓ **La CAF**
Allocations Familiales, prestations sociales (RSA, AAH, PAJE...), financements des centres sociaux, Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité
- ✓ **Le Bailleur NEOTOA**
Construction et gestion du parc locatif, relations locataires, prévention des impayés, gestion ATFPB

CONTRAT DE VILLE, DE L'ÉVALUATION A L'ÉCRITURE : une mobilisation collective entre 2022-2024



Le contrat de ville

Une gouvernance partagée et une gestion concertée

- ★ **LE CONSEIL CITOYEN**
Il se réunit pour émettre un avis sur les projets déposés par les porteurs. Il désigne des représentants qui siègeront au Comité technique et au Comité de Pilotage pour porter l'avis du Conseil.
- ★ **LES SERVICES INSTRUCTEURS DE L'ETAT**
La DDETS accompagne les porteurs de projets dans leur démarche de dépôt de leur dossier. Elle est chargée d'évaluer la recevabilité des dossiers, de solliciter auprès de porteurs des informations complémentaires, et d'informer les instances des demandes. Elle établit le bilan des actions réalisées.
- ★ **LE COMITE RESTREINT**
Il réunit les pilotes du Contrat de Ville (Etat, Agglomération, Ville). Il étudie les dossiers après avis de la DDETS et convient des premières orientations en préparation du Comité de Pilotage.
- ★ **LE COMITE TECHNIQUE**
Il est composé des techniciens des signataires du contrat de ville. Il se réunit pour émettre un avis sur les dossiers déposés et s'assurer de leur conformité avec les engagements du contrat de ville.
- ★ **LE COMITE DE PILOTAGE**
Il réunit les signataires du Contrat de ville qui valident les projets retenus. Il évalue également la pertinence du contrat au regard de l'évolution des besoins et des enjeux, et apporte le cas échéant des ajustements aux axes prioritaires préalablement établis.

Un calendrier prévisionnel



Des modalités favorisant la participation citoyenne

CONSEIL CITOYEN

- Se réunit une fois par trimestre
- Assure un rôle de représentation des habitants
- Est constitué de personnalités représentatives des habitants et de leur diversité
- Invite des personnes qualifiées et s'appuie sur les ressources du territoire
- Dispose de moyens pour des actions citoyennes
- Emet des avis pesant sur les orientations du contrat de ville et sur les appels à projets

COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR
Liberté
Égalité
Fraternité

Dinan

DINAN Agglomération

CONSULTATIONS CITOYENNES

- Organisation de formes innovantes de concertation et d'expression citoyenne
- Démarches "d'Aller-Vers" les habitants (véhicule Ti' 5 Bis, cafés citoyens...)
- Réalisation d'enquêtes flash
- Animation de tables de quartier

Le contrat de ville

Une animation ouverte et partenariale

Qui fait quoi

L'ETAT ET DINAN AGGLOMERATION

Ils co-pilotent le contrat de ville, assurent le soutien administratif et juridique.

LA VILLE DE DINAN

Elle anime le contrat de ville, elle soutient les associations (subventions, prêts de matériels), elle finance des aménagements urbains (aires de jeux, équipements de sports et de loisirs).

LE CONSEIL CITOYEN

Il est composé de 18 conseillers (9 dans le collège habitants et 9 dans le collège associatif). Il relaie la parole des habitants, interpelle les partenaires, et émet des propositions d'actions.

LE BAILLEUR NEOTOA

Il est l'interlocuteur de proximité des locataires, il agit pour le cadre de vie, pour l'habitat et la tranquillité résidentielle de son patrimoine, il soutient des actions à destination des habitants dans le cadre de l'utilisation de la TFPB.

LA REGION, LE DEPARTEMENT, LA CAF, L'ARS

Ils financent des actions à destination des habitants (en matière d'action sociale, de santé, de formation, d'accès à l'emploi...) et participent au Comité Technique et au Comité de de Pilotage

Quand

Tous les deux mois

Réunion du Conseil Citoyen.

Mars

Le Comité Technique se réunit. Il prépare le Comité de Pilotage et examine les demandes de subventions dans le cadre de la campagne d'appels à projet annuelle.

Avril

Se tient le Comité de Pilotage, qui approuve les projets et accorde les dotations financières.

Décembre,

Groupe de travail du Conseil Citoyen qui émet un avis sur les appels à projets de N+1.

Avec qui

Le/la délégué(e) du Préfet à la Politique de la Ville

Il/elle représente le Préfet dans les quartiers en aidant à la bonne mise en œuvre des décisions et en faisant remonter des diagnostics de territoire, il/elle veille à la mobilisation des crédits Politique de la ville et à l'application des politiques de droit commun, il accompagne les porteurs de projets dans la réalisation de leurs actions.

Le/la coordonnateur/trice de la Politique de la Ville

Il est l'interlocuteur des acteurs locaux, il anime le Conseil Citoyen, il coordonne l'intervention des services de la ville sur le quartier, il accompagne les porteurs de projets dans la réalisation de leurs actions.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

La DDETS est chargée de la mise en place et du suivi de la politique de la ville. Elle assure toutes les phases des programmations annuelles des contrats de ville, le suivi départemental des crédits du programme 147 ainsi que le dispositif adultes relais.

Le/la médiateur/trice de proximité (Adulte Relais)

Il/elle coanime le Conseil Citoyen, il/elle assure des missions de médiation sociale, il/elle est l'interlocuteur/trice direct des habitants, il/elle assure le relais avec les partenaires

Le Centre Social - L'Atelier du 5 Bis

L'action du contrat de ville est intégrée dans le projet social fondement de son agrément, il est un partenaire privilégié de la Politique de la Ville, il déploie des actions bénéficiant au quartier .

Les Associations

Elles répondent aux besoins des habitants en développant des actions sur le quartier, en mutualisant leurs ressources, en favorisant la rencontre et le lien social

Avec quels
partenaires

DINAN AGGLOMERATION

Pour le Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé est un instrument essentiel pour contribuer à mettre "la santé au cœur de toutes les politiques" et ainsi lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, réduire la mortalité évitable et améliorer les parcours de santé. Afin de répondre aux enjeux de santé du territoire, Dinan Agglomération a signé son Contrat Local de Santé le 14 janvier 2020 aux côtés de l'Agence Régionale de Santé et de différents partenaires signataires et a identifié 4 axes autour desquels s'articule le CLS (déclinés ensuite en 27 fiches actions) au sein desquels la participation citoyenne est une priorité :

- Prévention promotion de la santé
- Accès à un environnement sain et qualité
- Accès aux soins
- Les populations vulnérables et leurs aidants

Pour la Convention Territoriale Globale

Le 12 avril 2022, Dinan Agglomération, la Caf des Côtes d'Armor et les 64 communes du territoire ont acté le renouvellement de leur partenariat en signant une Convention Territoriale Globale (CTG). L'objectif de cette convention est de disposer d'une offre de service au plus proche des besoins des habitants.

La CTG est un des outils du projet de territoire de Dinan Agglomération qui permet de déployer un plan d'action co-construit dans le domaine de la jeunesse, l'accès aux droits, l'inclusion numérique et l'animation de la vie sociale.

Dinan Agglomération a identifié 3 enjeux nécessitant d'engager des actions s'inscrivant pleinement dans les objectifs de la politique de la ville:

Logement et cadre de vie

- Lutter contre le mal- logement et la précarité énergétique.
- Améliorer la réponse d'hébergement des jeunes sur le territoire.
- Accompagner les gens du voyage sur les aires d'accueil et aider, ceux qui le souhaitent, à la sédentarisation.

Accès aux droits et usage du numérique

- Améliorer l'accès aux droits en favorisant l'usage du numérique.
- Développer les relais de proximité via des personnes ressources.
- Equiper les structures afin que les habitants aient accès à du matériel en nombre et en qualité sur tout le territoire.

Enfance-jeunesse

- Favoriser l'interconnaissance, la communication et l'information avec tous les acteurs jeunesse.
- Garantir la qualité et l'harmonisation de l'offre enfance jeunesse, l'équité d'accès et l'adaptation aux besoins du territoire.
- Apporter une réponse de proximité concernant l'accueil, l'écoute et l'orientation des adolescents, des jeunes et de leurs parents, sur le territoire communautaire pour prévenir les situations à risques chez les jeunes et lutter contre les ruptures sociales de santé.

**Avec quels
partenaires**

LE BAILLEUR SOCIAL NEOTOA

Pour la gestion de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)

Instauré en 2001, le dispositif d'abattement de 30 % sur la taxe foncière appliquée aux immeubles de logements sociaux situés en zone urbaine sensible est mis en œuvre par les organismes HLM en contrepartie du déploiement d'actions contribuant à améliorer la qualité de service aux locataires.

Pour Dinan, le bailleur NEOTOA par convention avec la ville a défini les priorités suivantes dans l'utilisation des fonds issus de l'abattement fiscal :

- Le renforcement de la présence de proximité (2 gestionnaires de résidence assurant 3 permanences par semaine au bureau de proximité)
- La formation des personnels de proximité
- Le sur-entretien des parties communes (1 passage supplémentaire de nettoyage)
- La gestion des déchets (enlèvement des encombrants, prestation de nettoyage des espaces extérieurs)
- La tranquillité résidentielle (sécurisation des portes des locaux communs)
- Concertation, participation des habitants (cafés rencontres avec les habitants)
- Animation du lien social (soutien financier aux associations, concours balcons fleuris)
- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (subvention de chantiers d'auto-réhabilitation avec les compagnons bâtisseurs, de chantiers éducatifs de rénovation de locaux vélos avec l'Association la Chamaille, acquisition de mobiliers urbains en lien avec la ville)

LA VILLE DE DINAN - LE CENTRE SOCIAL MUNICIPAL/ATELIER DU 5 BIS

L'Atelier du 5 Bis, Centre Social Municipal est né le 1er janvier 2017, de la fusion du Centre social CAF et du Service Enfance Jeunesse Cohésion sociale de la Ville de Dinan.

Par cette création, la Ville de Dinan avait souhaité renforcer ses services aux habitants en créant un véritable point d'accueil pour tous, facilement reconnaissable en un seul lieu, pour répondre efficacement aux besoins sociaux des habitants et aux initiatives de chacun.

Conformément à la circulaire CNAF, le centre social a 2 missions principales (dans le respect de la dignité humaine, de la solidarité et de la démocratie) :

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets


Dans le cadre de son projet social 2022-2026, l'Atelier du 5 Bis- Centre Social Municipal positionne son action sur l'animation de la vie sociale, l'accueil, la famille et la jeunesse. A ce titre, son projet s'articule autour de 5 enjeux :

- L'accueil et l'aller-vers
- L'inclusion des publics
- Le renforcement du lien social
- La participation et la citoyenneté
- L'accompagnement des nouveaux défis sociétaux

Ces enjeux sont déclinés autour de 4 axes :

- Trouver sa place dans la ville
- Vivre ensemble
- Etre acteur de sa ville pour plus de démocratie et de solidarité
- S'épanouir en famille

Dans cette démarche, le contrat de ville est inscrit comme un dispositif transverse à son projet social.



Avec quels partenaires

LE CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le CLSPD de Dinan et des communes associées regroupe aujourd'hui Dinan et les 6 communes de la première couronne. Il associe également une trentaine de structures locales institutionnelles ou associatives œuvrant dans le champ de la prévention.

Il a pour mission de :

- Favoriser l'échange d'informations entre les responsables d'institutions publiques et privées présents sur le territoire de la commune en encourageant le partenariat local ;
- Dresser le constat des actions existantes et définir les actions et les objectifs à atteindre ;
- Encourager les actions en matière de prévention aux addictions, de soutien à la parentalité et de prévention aux violences.
- Travailler avec les services et associations autour des thématiques suivantes : Prévention, sécurité, aide aux victimes, éducation, action sociale, insertion et logement.

Conformément aux axes prioritaires validés lors de la séance plénière du conseil le 13 octobre 2016, quatre groupes thématiques travaillent pour répondre aux problématiques identifiées sur le territoire.

- Prévention des conduites addictives
- Prévention des violences intra-familiales
- Soutien à la parentalité
- Tranquillité publique

LA MAISON DU DEPARTEMENT

La Maison du Département de Dinan (220 agents) est une direction du Département dont le secteur d'intervention couvre notamment le territoire de Dinan Agglomération.

Sa mission est de mettre en oeuvre les politiques départementales dans les domaines des solidarités sociales et humaines, des infrastructures (routes, ouvrages d'art, bâtiments, voies vertes), de l'éducation (collèges) et du développement territorial et social (contrats de territoire, emplois associatifs, sport, jeunesse, partenariats...).

Au titre des politiques sociales, son action porte principalement sur :

- l'accueil et l'accompagnement social des habitants du territoire à tous les âges de la vie pour l'accès aux droits, la prévention, la promotion de l'autonomie (personnes âgées ou handicapées), la préservation de la santé, la lutte contre l'isolement, l'insertion sociale et professionnelle
- l'accompagnement des mineurs et de leur famille dans le cadre des mesures de protection de l'enfance, et l'évaluation des informations préoccupantes en protection de l'enfance
- la protection maternelle et infantile

**CONTRAT DE VILLE
2024 - 2030**



ENJEUX MAJEURS



PRIORITES D' ACTIONS



Objectifs opérationnels



1 BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE QUARTIER

LES ELEMENTS DE COMPREHENSION

665 logements

1.200 habitants

63,2% de familles monoparentales
(20% au niveau communal)

15 zones de gestion de déchets

3 jardins et 1 carré partagé

2 boîtes à livres

2 aires de barbecue
et 9 tables de pique nique

5 aires de jeux pour enfants
(1 la ruche, 2 l'Ecuyer, 2 Bretonnière)

1 piscine municipale, 2 soccers

6 commerces
40,9% de taux de création
et transfert d'établissements
(18% au niveau communal)

2 lieux d'accueil pour les associations
(Maison des Associations,
Espace Yvonne Jean Haffen)

CE QUI RETIENT L'ATTENTION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Le lien social
- Les jardins et les espaces verts
- La gestion et le tri des déchets
- Les animaux sur l'espace public
- L'accès au sport et aux loisirs
- La parole des habitants
- La vie économique du quartier

CE QUI ANIME LES SIGNATAIRES

DINAN AGGLOMÉRATION

Pouvoir mobiliser les habitants

VILLE DE DINAN

Être à l'écoute des habitants, coordonner l'intervention des services de la ville pour répondre aux besoins quotidiens des habitants, coordonner les acteurs en lien avec les habitants.

NEOTOA

Coopérer fortement avec la ville, agir en complémentarité avec les autres acteurs, bien Communiquer accompagner les habitants au plus près de leurs préoccupations

CAF

Intervenir de façon concertée avec les acteurs du territoire

Intégrer le contrat de ville au projet du centre social



1 BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE QUARTIER

3 Priorités

CONSOLIDER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE

OBJECTIFS

1 Lutter contre l'isolement des publics fragiles (séniors, familles monoparentales)

Exemples d'actions:

- ✓ Mettre en place un isolentomètre
- ✓ Développer des dispositifs d'aller-vers

2 Mener des actions pour faciliter l'accès aux loisirs dans la ville

Exemples d'actions:

- ✓ Mettre en place une tarification spécifique
- ✓ Mettre en place des navettes pour accéder aux lieux de loisirs

3 Coordonner les actions des structures du quartier

Exemples d'actions:

- ✓ Mettre en place un programme inter-structures
- ✓ Renforcer la communication

4 Renforcer les espaces de convivialité

Exemples d'actions:

- ✓ Installer des équipements urbains
- ✓ Organiser des temps de rencontre





1 BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE QUARTIER

SECURISER LE CADRE DE VIE

OBJECTIFS

1 Mener des actions de prévention sur la question canine

Exemples d'actions :

- ✓ Installer des caniparcs
- ✓ Former les propriétaires de chiens

2 Développer des actions de prévention routière

Exemples d'actions :

- ✓ Animation réparation de vélos
- ✓ Organisation de sorties vélos avec police et gendarmerie

3 Renforcer la confiance avec les forces de l'ordre

Exemples d'actions :

- ✓ Organiser la veille sur le quartier
- ✓ Améliorer la communication avec les forces de l'ordre

4 Sensibiliser au respect de l'environnement

Exemples d'actions :

- ✓ Organiser une opération ramassage des déchets avec les habitants
- ✓ Installer des composteurs
- ✓ Accentuer la présence et l'action policière





1 BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE QUARTIER

RENFORCER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LA VIE DU QUARTIER

OBJECTIFS

1 Repenser les modalités de fonctionnement du Conseil Citoyen et expérimenter de nouvelles formes de participation

Exemples d'actions :

- ✓ Renouveler le Conseil Citoyen pour améliorer sa représentativité (jeunes, actifs...)
- ✓ Proposer des tables de quartier
- ✓ Accompagner les Conseillers Citoyens dans leur rôle de représentant des habitants

2 Accompagner et soutenir la vie associative et les collectifs d'habitants

Exemples d'actions :

- ✓ Développer un groupement d'achat
- ✓ Soutenir les associations dans leurs demandes de financements
- ✓ Accompagner la mise en lien entre les autres acteurs du territoire (5 bis, Associations)

3 Renforcer le lien entre les différents territoires du QPV et avec les autres quartiers de la ville (hors QPV)

Exemples d'actions :

- ✓ Assurer la coordination des actions avec les autres quartiers
- ✓ Développer des actions de médiation entre les 2 quartiers (Bretonnière et l'Ecuyer)





2

ENJEU : GRANDIR ET S'EPANOUIR

LES ELEMENTS DE COMPREHENSION

2 écoles élémentaires
246 élèves
(1.450 au niveau communal)

1 Lycée en proximité immédiate
1.800 élèves

53 enfants accompagnés dans le cadre du
Programme de Réussite Educative
10 enfants accompagnés par le Centre
Social pour une aide à la scolarité

33,1% de jeunes 16-25 ans
non scolarisés et sans emploi
(20% au niveau communal)

Niveaux de formation:
20,7% inférieur CAP/BEP
(12,6% au niveau communal)
41,5% CAP/BEP
(33,9% au niveau communal)
23,8% BAC
(21,1% au niveau communal)
14% supérieur au BAC
(32,2% au niveau communal)

CE QUI RETIENT L'ATTENTION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

- La place de l'école de la Ruche
- La place et le rôle des parents
- Le décrochage scolaire
- L'animation et les activités jeunes
- L'accès aux institutions
- L'accompagnement des familles en difficulté

CE QUI ANIME LES SIGNATAIRES

VILLE DE DINAN

Travailler à la construction d'une nouvelle école, aller vers les parents, soutenir les projets en lien avec l'école

EDUCATION NATIONALE

Sécuriser les parcours scolaires, prévenir et réduire les exclusions scolaires, lutter contre les assignations sociales

MAISON DU DEPARTEMENT

Soutenir les compétences parentales, renforcer l'accompagnement social et les actions de prévention

REGION BRETAGNE

Renforcer le lien entre le quartier et le lycée

CAF

Favoriser l'accès aux activités péri et extrascolaires, accompagner les parents, renforcer l'inclusion des personnes, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires



2 ENJEU : GRANDIR ET S'EPANOUIR

3 Priorités

ACCOMPAGNER LA PARENTALITE

OBJECTIFS

1 Valoriser les compétences parentales

Exemples d'actions:

- ✓ Soutenir les parents de mineurs auteurs d'infractions
- ✓ Sensibiliser les parents aux risques

2 Renforcer le lien entre l'école et les familles

Exemples d'actions:

- ✓ Soutenir la création d'une Association de Parents d'Elèves à l'école de la Ruche
- ✓ Ouvrir l'école aux parents dans un cadre défini
- ✓ Ouvrir une classe passerelle pour les enfants de 2 ans

3 Accompagner les familles dans le quotidien via les structures existantes

Exemples d'actions:

- ✓ Soutenir la mise en réseau des acteurs : Chamaille, MDD, CCAS, 5 Bis...
- ✓ Maintenir les cafés rencontres aux abords de l'école





2 ENJEU : GRANDIR ET S'EPANOUIR

ACCOMPAGNER LA REUSSITE EDUCATIVE

OBJECTIFS

1 Renforcer la coordination des dispositifs d'accompagnement à la rupture scolaire

Exemples d'actions:

- ✓ Maintenir les dispositifs existants (CLAS, PRE)
- ✓ Déployer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

2 Renforcer la coordination et le soutien scolaire à l'école de la Ruche

Exemples d'actions:

- ✓ Créer une classe passerelle
- ✓ Proposer des ressources aux élèves allophones pour favoriser leur inclusion

3 Consolider les animations à destination des enfants dans le quartier

Exemples d'actions:

- ✓ Développer l'accompagnement aux départs en vacances
- ✓ Organiser des sorties de proximité accessibles



P.R.E.
Programme de
Réussite Éducative



L'inclusion
des élèves allophones



2 ENJEU : GRANDIR ET S'EPANOUIR

ACCOMPAGNER LES JEUNESSES

OBJECTIFS

1 Soutenir les actions de prévention jeunes

Exemple d'actions:

- ✓ Engager une démarche de recueil de besoins
- ✓ Consolider l'existant (Le Centre Social, la prévention spécialisée - La Chamaille)

2 Renforcer la coopération avec le lycée

Exemple d'actions:

- ✓ Travailler sur l'orientation en lien avec Idéo
- ✓ Etendre le lien entre la ville et la Région, via le soutien aux projets éducatifs des lycées "Karta"
- ✓ Sensibiliser aux usages de l'espace public

3 Renforcer les temps d'animations et de projets collectifs

Exemple d'actions:

- ✓ Proposer des animations sur le quartier et la ville pour les jeunes de 14 à 30 ans
- ✓ Soutenir le développement de projets collectifs de jeunes du quartier
- ✓ Développer des sorties/séjours de proximité





3

ENJEU : TROUVER SA PLACE

LES ELEMENTS DE COMPREHENSION

43,6 %

Taux de pauvreté
(15,1% sur la commune)

36,9 %

Taux d'embauche des 15-64 ans
(59,7 % sur la commune)

208 demandeurs d'emplois
(1.556 au niveau communal)

41,5% de bénéficiaires du RSA
(23,1% au niveau communal)

Nuisances sonores, épaves de voitures, un point de deal identifié

9 associations installées et proposant des activités et des manifestations

La chamaille, l'UFOLEP, les Compagnons bâtisseurs, Cité Demain, Bienvenue du quartier de la fontaine des eaux, graines en folie-les amis du jardin, la Tanière de la Louve, CLCV, Jazz en Place

4 associations proposant des activités sportives

Beumanoir, Dinan Rugby, UFOLEP-Maison Sport Santé, Dinan Basket

Permanences de l'adulte relais-médiatrice sociale

Présence du véhicule Ti' 5 bis du Centre Social

CE QUI RETIENT L'ATTENTION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Vivre dans un quartier attractif**
- Pouvoir se soigner et bien manger**
- Accéder au sport**
- Accueillir et être accueilli**
- Faire valoir ses droits**
- Disposer de commerces**
- Gagner en mobilité et accéder à l'emploi**

CE QUI ANIME LES SIGNATAIRES

VILLE DE DINAN

Considérer le quartier comme les autres territoires de la ville, favoriser la mobilité

ETAT

Promouvoir les liens entre le monde de l'emploi et l'éducation nationale, soutenir les jeunes dans leur parcours d'insertion, soutenir les acteurs agissant dans les quartiers au bénéfice de l'emploi et de la solidarité, lutter contre les inégalités de santé, développer les maisons de santé pluridisciplinaires, renforcer le Contrat Local de Santé, promouvoir l'éducation à la citoyenneté

MAISON DU DEPARTEMENT

Faciliter l'accès aux droits, Agir pour éviter le non recours

REGION BRETAGNE

Favoriser l'accès à la formation selon le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle

NEOTOA

Embellir le cadre de vie et l'habitat

CAF

Développer les solidarités et le lien social, soutenir les initiatives locales pour améliorer le cadre de vie



3 ENJEU : TROUVER SA PLACE




3 Priorités

FAVORISER LE BIEN ETRE ET LA SANTE

OBJECTIFS

1 Faciliter l'accès au sport

Exemples d'actions:

-  Installer des aires de sport dans le quartier
-  Promouvoir la Maison Sport Santé
-  Favoriser l'implantation des clubs dans le quartier
-  Faire découvrir de nouveaux sports



2 Faciliter l'accès à une alimentation saine et durable

Exemples d'actions:

-  Encourager la coopération inter-jardins
-  Sensibiliser au bien manger à moindre coût



3 Faciliter l'accès aux soins

Exemples d'actions:

-  Soutenir la santé mentale des habitants par l'offre en psychiatrie enfants et adultes (dont les équipes mobiles)
-  Mettre en place des actions de prévention





3 ENJEU : TROUVER SA PLACE

AMELIORER L'ACCES A L'EMPLOI

OBJECTIFS

1 Faciliter la construction des projets professionnels

Exemples d'actions:

- ✓ Renforcer les formations
- ✓ Communiquer sur les métiers en tension

2 Favoriser l'autonomie pour faciliter l'accès à l'emploi

Exemples d'actions:

- ✓ Développer les modes de garde pour enfants
- ✓ Soutenir les jeunes entrepreneurs

3 Soutenir les initiatives favorisant la mobilité

Exemples d'actions:

- ✓ Sensibiliser et développer le covoiturage
- ✓ Développer le dispositif "Mobil'Rance"





3 ENJEU : TROUVER SA PLACE

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS

1 Valoriser les initiatives positives du quartier pour changer son image

Exemples d'actions:

- ✓ Réaliser des films promotionnels
- ✓ Organiser un concours des quartiers fleuris
- ✓ Créer des évènements festifs

2 Renforcer les actions de médiation pour promouvoir l'interculturalité, la laïcité et l'égalité

Exemples d'actions:

- ✓ Sensibiliser à la tolérance et au vivre ensemble
- ✓ Promouvoir l'interculturalité

3 Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants

Exemples d'actions:

- ✓ Organiser des cérémonies d'accueil
- ✓ Mener des actions sur l'inclusion des personnes étrangères

4 Favoriser l'accès aux droits

Exemples d'actions:

- ✓ Renforcer la démarche d'aller-vers





LA VIE DU QUARTIER



Signatures



Le Préfet des Côtes d'Armor

Stéphane ROUVÉ



Le Président de Dinan Agglomération



Le Maire de Dinan



La Direction Générale de NEOTOA



Le Président du Conseil Départemental
des Côtes d'Armor



Le Président de la Région
Bretagne

Loïg CHESNAIS-GIRARD



Le Directeur général adjoint de l'ARS
Bretagne,

Malik LAHOUCINE



Le Directeur de la CAF 22



Le Directeur Académique de l'Éducation Nationale

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor

Frédéric FABRE

LES ACTEURS ET LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

